

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1038

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Opérations globalisées 2016 - Voirie - Individualisations d'autorisations de programmes**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillaud, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Lehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillaud), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1038**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Opérations globalisées 2016 - Voirie - Individualisations d'autorisations de programmes**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les opérations globalisées participent de manière transversale aux politiques d'intervention sur le domaine public de voirie et à la diversité de ses usages. Elles concourent à la sécurisation des usagers quel que soit le mode de déplacement, à la mise en accessibilité du domaine public pour les personnes à mobilité réduite, au développement du plan modes doux, au gros entretien du patrimoine, ainsi que tout type d'aménagement participant à l'amélioration du cadre de vie des usagers du domaine de voirie.

En préambule, les volumes financiers des opérations globalisées 2016 sont présentés ci-dessous par périmètre, puis par programme tous périmètres confondus :

Périmètre	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Ex-Communauté urbaine	46 922 740	3 974 940
Ex-Département du Rhône	13 788 200	816 000
Total	60 710 940	4 790 940

Programme	Budget	Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
		Autorisation de programme	CP 2016	Autorisation de programme	CP 2016
P09 - création, aménagement et entretien de voirie	principal	48 736 840	30 885 285	4 790 940	2 103 600
P09 - création, aménagement et entretien de voirie	assainissement	130 000	50 000		
P11 - signalisation et accessibilité de la voirie	principal	3 940 000	2 573 300		

Programme	Budget	Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
		Autorisation de programme	CP 2016	Autorisation de programme	CP 2016
P12 - ouvrages d'art et tunnels	principal	6 877 000	4 489 755		
P21 - eaux pluviales et ruissellement	assainissement	1 027 100	515 000		
Total		60 710 940	38 513 340	4 790 940	2 103 600

Les objectifs et les montants demandés, au titre de l'exercice 2016, sont présentés ci-dessous par programme et par opération.

P09 - Création, aménagement et entretien de voirie

Acquisitions foncières voirie 2016

Ces opérations permettent de financer des acquisitions de terrains, immeubles, etc. par la direction du foncier et de l'immobilier, nécessaires aux aménagements de voirie dans le cadre des opérations globalisées. Ces acquisitions peuvent générer des coûts en section de fonctionnement lorsqu'il convient de remettre en état les murs et clôtures des riverains.

Le montant à individualiser au budget principal est de 800 000 € répartis à hauteur de 320 000 € en 2016, 280 000 € en 2017 et 200 000 € en 2018, sur le périmètre Ex-Communauté urbaine.

Le montant à individualiser au budget principal est de 135 000 € répartis à hauteur de 58 000 € en 2016, 27 000 € en 2017 et 50 000 € en 2018, sur le périmètre Ex-Conseil général.

Actions de proximité territoriale 2016

Les aménagements de proximité, réalisés dans le cadre de ces opérations, sont co-construits et validés avec les villes et les arrondissements, au service des populations concernées.

Chaque année, 150 à 200 aménagements de proximité et plus de 200 travaux pour compte de tiers sont ainsi réalisés (pour le périmètre ex-Communauté urbaine), tels que :

. des aménagements de voirie et d'espaces publics divers :

- aménagements de sécurité au droit des écoles et autres équipement publics,
- aménagements de zones apaisées (zone 30, zones de rencontre, etc.),
- mise en accessibilité de la voirie pour les personnes à mobilité réduite,
- créations de trottoirs, de stationnements (notamment à destination des personnes à mobilité réduite),
- aménagements cyclables, etc.,
- des travaux consécutifs aux permis de construire (aménagement de voirie au droit de constructions neuves),
- les travaux d'aménagements liés aux arrêts de police,
- des acquisitions de mobilier urbain en premier investissement,
- des arbres d'alignement en premier investissement,
- des carrefours à feux en premier investissement,
- les travaux pour compte de tiers tels que les entrées charretières ou bornes de protection du stationnement (travaux compensés par une recette équivalente),
- les études d'aménagement, plans de récolement, levés topographiques.

Ces aménagements contribuent aux politiques publiques de voirie consacrées à l'accessibilité, aux modes doux et à la sécurité.

Jusqu'en 2015, cette enveloppe annuelle de proximité était affectée aux Communes et arrondissements à partir d'une formule complexe prenant en compte la population et le linéaire de voirie.

A partir d'un diagnostic diligenté par les services, il a été proposé d'abandonner le critère de linéaire de voirie au profit du seul critère de population, plus équitable au regard de l'usage de l'enveloppe en proximité et centralité, qui est indépendant du linéaire traité plutôt sur l'enveloppe "grosses réparations".

Pour les Communes les moins peuplées, l'enveloppe sera maintenue à un montant équivalent à celui de 2015 quand il est inférieur à 50 000 €. Par ailleurs, le dispositif de compensation pour les Communes ayant des travaux de voirie, suite à permis de construire, est maintenu pour encourager les efforts faits par ces Communes pour la construction de logements.

Le montant à individualiser au budget principal est de 14 335 520 € en dépenses répartis à hauteur de 9 126 323 € en 2016 et 5 209 197 € en 2017 et 800 000 € en recettes répartis à hauteur de 500 000 € en 2016 et 300 000 € en 2017, sur le périmètre Ex-Communauté urbaine.

Le montant à individualiser au budget principal est de 1 740 000 € répartis à hauteur de 1 000 000 € en 2016 et 740 000 € en 2017, sur le périmètre Ex-Conseil général.

Aménagement de voirie pour le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) 2016

Les petits aménagements de voirie réalisés pour le compte et à la demande du (SYTRAL), que ce soit sur l'ex-périmètre Communauté urbaine ou l'ex-périmètre Département, sont destinés à améliorer les conditions de circulation des autobus, l'accessibilité et le confort des usagers. Les projets réalisés portent notamment sur la création et la mise en accessibilité d'arrêts de bus, des reprises de giration aux carrefours, des créations de couloirs bus et des déplacements d'abris voyageurs. Les études sont réalisées par le SYTRAL et les travaux par la Métropole. La convention arrêtant la liste de ces aménagements, pour les 2 périmètres distincts et fixant les modalités de prise en charge par chacune des parties, sera proposée au Conseil de la Métropole dans le courant de l'exercice 2016. La participation financière du SYTRAL est basée sur les dépenses réelles HT majorées de 2 % pour intégrer les frais de portage de la TVA par la Métropole.

Le montant à individualiser au budget principal est de 2 706 400 € répartis à hauteur de 966 190 € en 2016 et 1 740 210 € en 2017, et 2 410 940 € en recettes répartis à hauteur de 500 000 € en 2016, 1 710 940 € en 2017 et 200 000 € en 2018, sur le périmètre Ex-Communauté urbaine.

Le montant à individualiser au budget annexe de l'assainissement est de 130 000 € répartis à hauteur de 50 000 € en 2016 et 80 000 € en 2017, sur le périmètre Ex-Communauté urbaine.

Le montant à individualiser au budget principal est de 960 000 € répartis à hauteur de 376 000 € en 2016 et 584 000 € en 2017, et 816 000 € en recettes répartis à hauteur de 339 600 € en 2016, 326 400 € en 2017 et 150 000 € en 2018, sur le périmètre Ex-Conseil général.

Aménagement de sécurité collecte ordures ménagères 2016

Les aménagements réalisés dans le cadre de ces opérations sont destinés à améliorer et sécuriser la collecte des ordures ménagères et consistent essentiellement en l'aménagement de voie de retournement. Les travaux sont à l'initiative de la direction de la propreté.

Le montant à individualiser au budget principal est de 150 000 € répartis à hauteur de 90 000 € en 2016 et 60 000 € en 2017, sur le périmètre Ex-Communauté urbaine.

Le montant à individualiser au budget principal est de 20 000 € répartis à hauteur de 20 000 € en 2016, sur le périmètre Ex-Conseil général.

Arbres d'alignement 2016

Le patrimoine sur le périmètre ex-Communauté urbaine est d'environ 84 000 arbres répartis comme suit :

- 4 807 sujets entre 1 et 3 ans et sous garantie d'entreprises,
- 22 895 jeunes arbres entre 4 et 10 ans,

- 18 237 arbres de 10 à 20 ans,
- 37 186 arbres adultes supérieurs à 20 ans.

L'arbre est un être vivant subissant un cycle de vie. Ainsi, afin de procéder à la régénération du patrimoine, il est nécessaire de procéder chaque année au renouvellement d'un certain nombre d'arbres dépérissants. Le renouvellement est de l'ordre de 800 sujets par an. Les crédits sont également utilisés pour des travaux de création correspondant à une forte attente locale, pour des études et expertises destinées à préparer la programmation d'investissement de l'année suivante, et pour des dépenses de confortement des arbres plantés au cours des années n-1 et n-2. La gestion patrimoniale mise en œuvre poursuit les objectifs d'amélioration de la connaissance du patrimoine, de diversification des essences pour limiter les risques sanitaires, de limitation de coût d'entretien par une meilleure adéquation des essences choisies par projet.

Le montant à individualiser au budget principal est de 803 820 € répartis à hauteur de 586 504 € en 2016 et 217 316 € en 2017, compte tenu de l'autorisation de programme déjà votée fin 2015, sur le périmètre Ex-Communauté urbaine.

Le patrimoine transféré du Conseil général est en cours d'inventaire, il est estimé à environ 6 000 arbres. Avant la création de la Métropole, le service Arbres et Paysages de la Communauté urbaine entretenait les arbres situés dans le périmètre agglomération des routes départementales (RD) mais ne procédait pas au renouvellement de ces derniers.

Pour l'année 2016, il est envisagé de renouveler 200 sujets essentiellement sur les ex-voies départementales urbaines.

Le montant à individualiser au budget principal est de 140 000 € répartis à hauteur de 140 000 € en 2016, compte tenu de l'autorisation de programme déjà votée fin 2015, sur le périmètre Ex-Conseil général.

Démolitions de voirie 2016

Ces opérations permettent de financer les démolitions de constructions présentes sur les terrains acquis pour les aménagements de voirie. Les travaux sont réalisés par la direction des bâtiments à la demande de la direction de la voirie. La programmation est aléatoire.

Le montant à individualiser au budget principal est de 150 000 € répartis à hauteur de 120 000 € en 2016 et 30 000 € en 2017, sur le périmètre Ex-Communauté urbaine.

Le montant à individualiser au budget principal est de 40 000 € répartis à hauteur de 40 000 € en 2016 sur le périmètre Ex-Conseil général.

Fonds d'initiative communale 2016

Les aménagements réalisés dans le cadre de ces opérations sont co-construits avec les Communes et arrondissements. Les projets poursuivent les mêmes objectifs de sécurité, de confort et d'accessibilité que les actions de proximité territoriale. Par exemple, sont réalisés au titre du fonds d'initiative communale (FIC) :

- des aménagements de plateaux surélevés/ralentisseurs,
- des aménagements de cheminements, traversées piétonnes, abaissement de trottoirs,
- des installations de mobiliers urbains (stationnement 2 roues, bancs, barrières, etc.),
- des créations de stationnement pour personnes à mobilité réduite, etc.

En 2016, le mécanisme d'abondement du fonds d'initiative communale sera activé pour 11 communes, sur le périmètre ex Communauté urbaine, pour un montant prévisionnel de 764 000 €. En effet, en application de l'article L 3611-4 du code général des collectivités territoriales, les dispositions de l'article L 5215-26 dudit code, relatives aux Communautés urbaines sont applicables à la Métropole, permettant à une Commune située sur son territoire de verser à la Métropole de Lyon, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement. Le montant total du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Les conventions propres à chaque commune concernée feront l'objet d'une approbation en Conseil de Métropole au cours du 1er semestre 2016.

Le montant à individualiser au budget principal est de 5 992 900 € en dépenses répartis à hauteur de 2 391 996 € en 2016 et 3 600 904 € en 2017, et 764 000 € en recettes répartis à hauteur de 764 000 € en 2016, sur le périmètre Ex-Communauté urbaine.

Le montant à individualiser au budget principal est de 561 600 € répartis à hauteur de 349 280 € en 2016 et 212 320 € en 2017, sur le périmètre Ex-Conseil général.

Matériel technique de voirie 2016

Ces enveloppes sont utilisées pour l'achat d'outillages par le personnel de la voirie et des centres techniques, tels que marteaux-piqueurs, tronçonneuses, perforateurs, carotteuses, fraiseuses au sol, etc. Ces outillages sont indispensables pour les travaux en régie.

Le montant à individualiser au budget principal est de 90 000 € répartis à hauteur de 72 480 € en 2016 et 17 520 € en 2017, sur le périmètre Ex-Communauté urbaine.

Le montant à individualiser au budget principal est de 50 000 € répartis à hauteur de 50 000 € en 2016, sur le périmètre Ex-Conseil général.

Modes doux 2016

Ces opérations permettent de mettre en œuvre le plan modes doux par la réalisation d'itinéraires cyclables du réseau structurant. Les travaux concernent la création d'itinéraires et de double-sens cyclables en zone 30, la poursuite du jalonnement cyclable et l'installation d'arceaux de stationnement vélos. Pour ce qui concerne le périmètre ex-Département, un effort de rattrapage d'équipement en aménagements cyclables est nécessaire. Des opérations cibles ont été identifiées suite à une étude des aménagements potentiels.

Le montant à individualiser au budget principal est de 1 360 000 € répartis à hauteur de 597 232 € en 2016 et 762 768 € en 2017, sur le périmètre Ex-Communauté urbaine.

Le montant à individualiser au budget principal est de 800 000 € répartis à hauteur de 300 000 € en 2016 et 500 000 € en 2017 sur le périmètre Ex-Conseil général.

Grosses réparations de voirie 2016

Sont concernés par ces grosses réparations les chaussées, les trottoirs ainsi que les espaces publics métropolitains.

Le patrimoine ex-Communauté urbaine représente 2 850 kilomètres de voiries, soit environ 19,2 millions de mètres carrés, composé de 3 réseaux fort (11 %) moyen (49 %) et faible (40 %). La stratégie des chaussées mise en œuvre de 2012 à 2014 qui consistait à stabiliser les chaussées en mauvais état, quel que soit le type de réseau a permis de ramener le taux des chaussées en mauvais état de 33,5 % à 27,3 % essentiellement par des traitements curatifs.

Le patrimoine ex-Département représente (hors voies rapides) 377 kilomètres, soit environ 2,2 millions de mètres carrés.

La stratégie d'entretien des chaussées a été repensée et sera appliquée sur l'intégralité des voiries métropolitaines. L'objectif est d'optimiser l'état de santé des voies et leurs usages. La notation de l'état de santé des chaussées a été revue. Les notes s'échelonnent de 0 à 10 et se regroupent en 6 classes de travaux. Les voies ont été hiérarchisées en fonction de leurs usages selon 3 niveaux de priorité. L'objectif est d'intervenir en priorité sur les voies les plus dégradées et utilisées par le plus grand nombre d'usagers, tenant compte de l'ensemble des modes de déplacement. Cette stratégie s'applique à l'échelle des territoires de chaque subdivision, en prenant également en compte les voies transférées du Département dans le cadre de la Métropole. De plus, cette stratégie donne lieu à une programmation triennale.

Le montant à individualiser au budget principal est de 11 900 000 € répartis à hauteur de 10 100 000 € en 2016 et 1 800 000 € en 2017, sur le périmètre Ex-Communauté urbaine.

Le montant à individualiser au budget principal est de 1 601 600 € répartis à hauteur de 1 081 280 € en 2016 et 520 320 € en 2017, sur le périmètre Ex-Conseil général.

Poids lourds divers services 2016

Ces opérations sont destinées à l'acquisition et/ou l'aménagement de poids lourds pour les équipes d'intervention de la voirie (ex-périmètre Communauté urbaine) et les équipes des voies rapides (ex-Département).

Les ex-voies rapides départementales sont constituées des RD 383 boulevard Laurent Bonnevey, RD 301, boulevard urbain sud et RD 302 contournement sud de Meyzieu. Le linéaire total est d'environ 100 kilomètres.

Le montant à individualiser au budget principal est de 180 000 € répartis à hauteur de 180 000 € en 2016, sur le périmètre Ex-Communauté urbaine.

Le montant à individualiser au budget principal est de 180 000 € répartis à hauteur de 180 000 € en 2016, sur le périmètre ex-Conseil général.

Voies rapides GER éclairages 2016

Sur le périmètre Ex-Conseil général, les prestations qui seront réalisées en 2016 dans le cadre de cette opération concernent essentiellement les études techniques rendues nécessaires pour mesurer du point de vue pratique, la faisabilité des orientations qui pourraient être prises sur ce sujet en particulier, et les conséquences techniques sur les installations actuelles (remplacement, mise aux normes, démontage, renforcement sur certaines zones, etc.).

Le montant à individualiser au budget principal est de 2 000 000 € répartis à hauteur de 1 000 000 € en 2016 et 1 000 000 € en 2017, sur le périmètre Ex-Conseil général.

Voies rapides GER Equipements 2016

Sur le périmètre Ex-Conseil général, l'opération concerne 2 natures de prestations :

- 32 000 € concernent la participation annuelle due par la Métropole au titre des équipements du poste avancé d'intervention et de surveillance (PAIS) et du système de coordination et de régulation du trafic (CORALY) sur les voies rapides de l'agglomération lyonnaise,

- le solde concerne les travaux sous maîtrise d'ouvrage Métropole. En 2016, seront installées 5 caméras sur le boulevard urbain sud afin de finaliser le système de vidéo surveillance sur l'intégralité du linéaire. Il sera également procédé au remplacement d'un panneau à messages variables et de son support accidentés sur un échangeur de cet axe.

Le montant à individualiser au budget principal est de 440 000 € répartis à hauteur de 440 000 € en 2016, sur le périmètre Ex-Conseil général.

Voies rapides GER ouvrages eaux pluviales/assainissement 2016

Sur le périmètre Ex-Conseil général, l'opération concerne pour 2016 les récolements des réseaux d'eaux pluviales du boulevard Laurent Bonnevey ainsi que les réparations de premières nécessité (talus, bâches, purge des bassins, etc.)

Le montant à individualiser au budget principal est de 400 000 € répartis à hauteur de 300 000 € en 2016 et 100 000 € en 2017, sur le périmètre ex-Conseil général.

Voies rapides GER voirie 2016

Sur le périmètre Ex-Conseil général, pour l'année 2016 les travaux programmés concernent les reprises des couches de roulement des virages accidentogènes du boulevard Laurent Bonnevey (échangeurs de Gerland et de la Femme morte) et du Contournement sud de Meyzieu (échangeur avec la RN 346). Ces virages sont les sites les plus accidentogènes, dès que les conditions climatiques sont humides, du fait du manque d'adhérence des couches actuelles de roulement.

Le montant à individualiser au budget principal est de 1 200 000 € répartis à hauteur de 1 000 000 € en 2016 et 200 000 € en 2017, sur le périmètre Ex-Conseil général.

P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie

Sécurité des modes de déplacements 2016

Sur le périmètre Ex-Communauté urbaine, l'opération permet d'expertiser les sites accidentogènes en vue d'améliorer la sécurité des déplacements, de poursuivre les diagnostics accessibilité alimentant les programmes d'aménagements des opérations de proximité, d'améliorer la prise en charge de la sécurité de l'accessibilité des piétons.

Le montant à individualiser au budget principal est de 380 000 €, répartis à hauteur de 250 800 € en 2016 et 129 200 € en 2017, sur le périmètre Ex-Communauté urbaine.

Système de régulation 2016

Sur le périmètre Ex-Communauté urbaine, les crédits affectés à cette opération concourent :

- à la fin du raccordement des 1 600 carrefours à feux dans le but de réguler en temps réel le trafic et d'effectuer une supervision technique des équipements, à travers notamment la réalisation de liaison permanente par fibre optique ou radio et le développement d'une technologie général packet radio service (GPRS) favorisant ainsi le raccordement des contrôleurs les plus éloignés,

- à la création de 50 postes de mesures véhicules pour, au-delà du pilotage des feux dans le cadre de la stratégie de régulation, animer les tronçons web Onlymoov et alimenter l'observatoire des déplacements par enquête cordon permanente,

- à l'évolution logicielle du PC CRITER pour développer de nouvelles fonctionnalités afin d'améliorer en permanence le service rendu aux usagers : intégration des données FCD dans le système de régulation, récupération des postes de mesures voies rapides urbaines (VRU) et réalisation d'une main courante informatisée.

Le niveau de crédits affectés ne permet qu'un rythme minimal de raccordement des équipements de terrain.

Le montant à individualiser au budget principal est de 1 235 000 € répartis à hauteur de 615 100 € en 2016 et 619 900 € en 2017, sur le périmètre Ex-Communauté urbaine.

Matériel de gestion de la circulation 2016

Le montant à individualiser au budget principal est de 2 015 000 € répartis à hauteur de 1 512 000 € en 2016 et 503 000 € en 2017, sur le périmètre Ex-Communauté urbaine.

Cette opération a pour vocation d'entretenir et d'améliorer le patrimoine d'équipements dynamiques de la circulation (contrôleurs de feux, synthèses vocales, bornes, équipements divers). Suite à l'expérimentation du délai d'approche intelligent sur T1 Debourg, les résultats vont être étendus sur le tronçon commun T1-T4 (Part-Dieu-La Doua) afin de valider une généralisation sur toutes les lignes de tramways ultérieurement.

Plan de jalonnement 2016

Le montant à individualiser au budget principal est de 190 000 € répartis à hauteur de 125 400 € en 2016 et 64 600 € en 2017.

Cette opération a pour vocation de financer les études de jalonnement pour les aménagements de proximité ou en accompagnement de nouvelles opérations d'aménagement, ainsi que les travaux par déploiement de nouvelles mentions de jalonnement lors de création d'équipements.

Gestion de la circulation périmètre CG 2016

Le montant à individualiser au budget principal est de 120 000 € répartis à hauteur de 70 000 € en 2016 et 50 000 € en 2017.

Ces crédits permettront de poursuivre les opérations de jalonnement et la mise en place de boucles de comptage à intégrer au système CRITER pour les ex voies départementales.

P12 - Ouvrages d'art et Tunnels

GER des tunnels en régie 2016

L'opération a pour objectif d'assurer la surveillance et la programmation pluriannuelle de gros entretien et renouvellement (équipements et infrastructure). Le but est de lutter contre l'état de vieillissement des ouvrages, en réalisant régulièrement des opérations de rénovation et d'entretien.

Les travaux programmés pour 2016 sont :

- des actions correctives urgentes à mettre en œuvre (traitement d'infiltration d'eau pour le tunnel des Tchécoslovaques et Brotteaux-Servient) sur la base du rapport d'inspection périodique obligatoire et l'analyse faite par le service,
- des travaux d'urgence imposés par l'autorité préfectorale dans le cadre du renouvellement de l'autorisation d'exploiter à 6 ans (Cf. code de la voirie routière - instruction des dossiers de sécurité en CCDSA et CNESOR des tunnels des Tchécoslovaques et de la Rue Terme en septembre 2015). Ces travaux porteront sur l'éclairage, la signalisation d'évacuation, la fermeture physique de nuit du Tunnel de la Rue Terme, etc. et diverses études à produire comme des calculs de stabilité au feu des structures et de réduction de gabarit pour le tunnel des Tchécoslovaques,
- le remplacement du mur d'image du PC Comet par une technologie de nouvelle génération. Le mur actuel est obsolète et présente des dysfonctionnements techniques non corrigibles.

Le montant à individualiser au budget principal est de 1 993 200 € répartis à hauteur de 996 600 € en 2016 et 996 600 € en 2017.

Ouvrages d'art 2016

Le patrimoine ex-Communauté urbaine comprend 733 ouvrages d'art répartis comme suit : 285 ouvrages de franchissement (ponts routiers, passerelles piétons et trémies routières), 304 murs de soutènement et 147 autres ouvrages (PPHM, escaliers, parkings, etc.). La maintenance de ces ouvrages est fonction de l'ordre de priorité fixé à partir des indices de gravité, selon la classification image qualité des ouvrages d'art. La programmation pluriannuelle des investissements découle de cet ordre de priorité. Les travaux à réaliser concernent les enrochements, les équipements et éléments de protection, les défauts de structure et les appareils d'appui.

Pour l'année 2016, sont programmés :

- des campagnes de confortement, de drainage, de rejointoiement et ragréage, de réfection anticorrosion, de reprise de joints de chaussées et trottoirs, sur divers ouvrages,
- des études diagnostics et faisabilités suite aux inspections détaillées,
- des travaux sur l'Estacade de la piscine du Rhône, le pont de la Guillotière, le pont Maréchal Juin, le pont Clémenceau, la trémie Gallieni, la Passerelle Abbé Couturier, le pont Kitchener à Lyon, le Pont Barton Upon UMBER à Feyzin, le confortement du talus chemin Varissan et route du Drevet à Givors.

Le montant à individualiser au budget principal est de 1 483 800 € répartis à hauteur de 1 093 155 € en 2016 et 390 645 € en 2017, compte tenu de l'autorisation de programme déjà votée fin 2015.

GER ouvrages d'art et PPHM (Portiques, potences Hauts mâts) voies rapides 2016

Le patrimoine ex-Département comprend 574 ouvrages d'art répartis comme suit : 150 ouvrages de franchissement, 259 murs de soutènement, 138 PPHM et 27 écrans acoustiques. Le principe de maintenance est identique à celui précité.

Pour l'année 2016, sont programmées les opérations suivantes :

- reprise des éléments structurels du pont de Vernaison,
- remplacement de joints de chaussée sur le boulevard Laurent Bonneval,
- renouvellement d'une partie des 54 PPHM du boulevard Laurent Bonneval,
- remise en peinture du pont de Collonges,
- reprise des appuis du pont Maréchal Juin à Lyon,

- réalisation de micro-berlinoises pour le confortement de la rue Fortunat à Givors.

Cette programmation pourra évoluer en fonction de besoins nouveaux.

Le montant à individualiser au budget principal est de 3 400 000 € répartis à hauteur de 2 400 000 € en 2016 et 1 000 000 € en 2017, compte tenu de l'autorisation de programme déjà votée fin 2015.

P21 - Eaux pluviales et ruissellement

Eaux pluviales sur opérations de voirie 2016

Cette opération permet de financer les travaux réalisés sur les réseaux unitaires d'eau pluviale, dans le cadre des opérations de voirie, proximité, grosses réparations, fonds d'initiative communale (FIC) et modes doux.

Le montant à individualiser au budget annexe de l'assainissement est de 1 027 100 € répartis à hauteur de 515 000 € en 2016 et 512 100 € en 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Décide l'individualisation totale des autorisations de programme globales suivantes :

a) - P09 - Création, aménagement et entretien de voirie : 48 736 840 € TTC en dépenses et 4 790 940 € en recettes à la charge du budget principal et 130 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur les opérations suivantes :

- 0P09O4365 - Acquisitions foncières voirie 2016

800 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 320 000 €,
2017 : 280 000 €,
2018 : 200 000 €.

- 0P09O4365A - Acquisitions foncières voirie périmètre CG 2016

135 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 58 000 €,
2017 : 27 000 €,
2018 : 50 000 €.

- 0P09O4371 - Actions de proximité territoriales 2016

14 335 520 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 9 126 323 €,
2017 : 5 209 197 €.

800 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 500 000 €,
2017 : 300 000 €.

- 0P09O4371A - Action de proximité territoriale périmètre CG 2016

1 740 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 1 000 000 €,
2017 : 740 000 €.

- 0P09O4377 - Aménagement de voirie pour le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) 2016

2 706 400 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 966 190 €,
2017 : 1 740 210 €.

2 410 940 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 500 000 €,
2017 : 1 710 940 €,
2018 : 200 000 €.

- 2P09O4377 - Aménagement de voirie pour le SYTRAL 2016

130 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 50 000 €,
2017 : 80 000 €.

- 0P09O4377A - Aménagement de voirie pour le SYTRAL périmètre CG 2016

960 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 376 000 €,
2017 : 584 000 €.

816 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 339 600 €,
2017 : 326 400 €,
2018 : 150 000 €.

- 0P09O4383 - Aménagement de sécurité collecte ordures ménagères 2016

150 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 90 000 €,
2017 : 60 000 €.

- 0P09O4383A - Aménagement de sécurité collecte ordures ménagères périmètre CT 2016

20 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 20 000 €

- 0P09O4389 - Arbres d'alignement 2016

803 820 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 586 504 €,
2017 : 217 316 €.

- 0P09O4389A - Arbres d'alignement périmètre CG 2016

140 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 140 000 €

- 0P09O4395 - Démolitions de voirie 2016

150 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 120 000 €,
2017 : 30 000 €.

- 0P09O4395A - Démolitions de voirie périmètre CG 2016

40 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 40 000 €

- 0P09O4401 - Fonds d'initiative communale 2016

5 992 900 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 2 391 996 €,
2017 : 3 600 904 €.

764 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 764 000 €.

- 0P09O4401A - Fonds d'initiative communale périmètre CG 2016

561 600 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 349 280 €,
2017 : 212 320 €.

- 0P09O4408 - Matériel technique de voirie 2016

90 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 72 480 €,
2017 : 17 520 €.

- 0P09O4408A - Matériel technique de voirie périmètre CG 2016

50 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 50 000 €.

- 0P09O4414 - Modes doux 2016

1 360 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 597 232 €,
2017 : 762 768 €.

- 0P09O4414A - Modes doux périmètre CG 2016

800 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 300 000 €,
2017 : 500 000 €.

- 0P09O4420 - Grosses réparations de voirie 2016

11 900 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 10 100 000 €,
2017 : 1 800 000 €.

- 0P09O4420A - Grosses réparations de voirie périmètre CG 2016

1 601 600 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 1 081 280 €,
2017 : 520 320 €.

- 0P09O4426 - Poids lourds divers services 2016

180 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 180 000 €.

- 0P09O4426A - Poids lourds divers services périmètre CG 2016

180 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 180 000 €.

- 0P09O4912A - Voies rapides GER éclairages 2016

2 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 1 000 000 €,
2017 : 1 000 000 €.

- 0P09O4913A - Voies rapides GER équipements 2016

440 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 440 000 €.

- 0P09O4914A - Voies rapides GER ouvrages EP/Assainissement 2016

400 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 300 000 €,
2017 : 100 000 €.

- 0P09O4915A - Voies rapides GER voirie

1 200 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 1 000 000 €,
2017 : 200 000 €.

b) - P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie : 3 940 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération suivante :

- 0P11O4438 - Sécurité des modes de déplacement 2016

380 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 250 800 €,
2017 : 129 200 €.

- 0P11O4444 - Système de régulation 2016

1 235 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 615 100 €,
2017 : 619 900 €.

- 0P11O4450 - Matériel de gestion de la circulation 2016

2 015 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 1 512 000 €,
2017 : 503 000 €.

- 0P11O4456 - Plan de jalonnement 2016

190 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 125 400 €,
2017 : 64 600 €.

- 0P11O4911A - Gestion de la circulation périmètre CG 2016

120 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 70 000 €,
2017 : 50 000 €.

c) - P12 - Ouvrages d'art et tunnels : 6 877 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur les opérations suivantes :

- 0P12O4462 - Ouvrages d'art 2016

1 483 800 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 1 093 155 €,
2017 : 390 645 €.

- 0P12O4468 - GER des tunnels en régie 2016

1 993 200 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 996 600 €,
2017 : 996 600 €.

- 0P12O4910A - GER ouvrages d'art et PPHM Voies rapides 2016

3 400 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 2 400 000 €,
2017 : 1 000 000 €.

d) - P21 - Eaux pluviales et ruissellement : 1 027 100 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération suivante :

- 2P21O4476 - Eaux pluviales sur opérations de voirie 2016

1 027 100 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier suivant :

2016 : 515 000 €,
2017 : 512 100 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.